



# ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

## Intégration de la Guadeloupe dans la CARICOM

Question écrite n° 4906

### Texte de la question

M. Olivier Serva interroge M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères quant au processus d'intégration de la Guadeloupe dans les instances institutionnelles en présence dans son environnement régional. En effet, l'article L. 4433-4-5 du CGCT permet à la Guadeloupe d'être membre associé au sein d'organismes régionaux. Ainsi, la Guadeloupe qui, par sa particularité géographique, fait partie de l'espace caribéen, a fait valoir un intérêt pour adhérer à la CARICOM en tant que membre associé. En effet, la Guadeloupe a fait une première demande en 2012 puis une deuxième, pour ce même statut, en 2022. De plus, elle est membre associé de l'AEC, depuis 2014. Cette volonté de s'intégrer à son paysage régional est donc démontrée et pourrait être bénéfique pour l'intégration de la Guadeloupe et plus largement de la France dans cette aire géographique. Il lui demande donc où en est le processus d'intégration de la Guadeloupe à la CARICOM trois ans après sa nouvelle demande.

### Données clés

**Auteur :** [M. Olivier Serva](#)

**Circonscription :** Guadeloupe (1<sup>re</sup> circonscription) - Libertés, Indépendants, Outre-mer et Territoires

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 4906

**Rubrique :** Outre-mer

**Ministère interrogé :** [Europe et affaires étrangères](#)

**Ministère attributaire :** [Europe et affaires étrangères](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 11 mars 2025